

Aller vers des activités culturelles et sportives

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant au sein d'un ESAT et plus particulièrement ceux bénéficiant d'un accompagnement de type SAVS et SAMSAH.
La présence des accompagnants (travailleurs sociaux) sur le pôle hébergement est fortement recommandé sur les dernières heures de formation.

Durée

2 jours

Organisme de formation

➡ ASKORIA

Lieux & dates

➡ Groupe 1

LILLE

Les 2 & 3 oct. 2023

➡ Groupe 2

VALENCIENNES

Les 4 & 5 oct. 2023

➡ Groupe 3

AMIENS

Les 13 & 14 déc. 2023

Interlocuteur Opco Santé

DEMEYERE CHLOE

chloe.demeyere@opco-santé.fr

Intervenants

➡ Rozenn BELIARD

Formatrice

➡ Marie ARIBOT

Formatrice

➡ Isabelle DE GROOT

Formatrice

Contexte

La participation aux activités culturelles, sociales, artistiques et sportives contribue à l'épanouissement, à la créativité, au dialogue et à la consolidation du lien social de chacun. En ce sens, les bénéfices sont nombreux en termes d'épanouissement, de bien-être, d'expression, de valorisation des capacités, d'échange d'idées, d'inscription dans un collectif, de participation citoyenne, de santé ou d'insertion sociale.

L'article premier de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap définit l'accès aux loisirs et à la culture comme un droit. « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ». Le décret du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées signifie d'ailleurs que la question de l'accès à la culture, aux loisirs, à la vie associative fait partie de ces droits fondamentaux.

Néanmoins, la participation à la culture et aux loisirs reste encore très limitée.

Selon l'enquête Santé européenne de la DRESS, en 2021, la pratique sportive varie également en fonction de la situation de handicap. Les personnes handicapées sont moins nombreuses à pratiquer une activité sportive qu'en population générale : une personne handicapée sur quatre (27 %) a pratiqué une activité sportive en 2015, contre près d'une personne sur deux (51 %) dans l'ensemble de la population mais sont moins nombreuses à pratiquer du sport dans le cadre d'un club ou d'une association sportive (36 % contre 53 % dans l'ensemble de la population).

Les personnes handicapées sont également moins nombreuses à déclarer pratiquer une activité culturelle. En 2015, 19 % d'entre elles ont assisté à un spectacle vivant au cours de l'année (contre 40 % de la population générale). 12 % ont visité un site culturel (contre 29 %), 13 % sont allées au cinéma (contre 32 %).

La formation proposée par l'OPCO Santé s'adresse aux travailleurs handicapés/ouvriers exerçant au sein d'un ESAT et plus particulièrement à ceux bénéficiant d'un accompagnement de type SAVS et SAMSAH. Il s'agit de proposer une formation qui leur donnera les moyens d'aller vers des activités culturelles et sportives et ainsi équilibrer leur vie privée et leur vie professionnelle, de concourir à leur autonomie.

Objectifs

- ➡ Connaître son environnement et les activités culturelles près de chez moi
- ➡ Définir ce qu'est une activité culturelle : cinéma, club sportif, les expositions, les sorties...
- ➡ Partager ses intérêts et ses souhaits pour choisir aux mieux ses activités et le budget que cela représente ?

- ⇒ Comprendre ce que cela peut m'apporter dans ma vie personnelle ?
- ⇒ Découvrir comment les activités peuvent être accessibles à tous : audiodescription, traduction en langue des signes, FALC...
- ⇒ Savoir comment réaliser des inscriptions en ligne (site internet, réseaux sociaux...)
- ⇒ Connaître les dispositifs spécifiques d'aide : chèques vacances, bons de la région...

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

Contenu

Jour 1

- ⇒ Classer les différentes activités :
 - Les activités sportives (club sportif, sortie pour un évènement sportif...)
 - Les activités de loisir (arts créatifs, arts plastiques, club associatif...)
 - Les activités culturelles (Découverte du patrimoine, théâtre, arts plastiques, médiathèque...)
 - Les activités sociales (Bénévolat, sorties, promenades, participation aux initiatives locales, association de retraités, groupes d'entraide mutuelle...)
- ⇒ Quels étaient mes motivations, les freins rencontrés, les leviers d'action, les aides, les bienfaits...
- ⇒ L'ensemble des bienfaits pour ma vie personnelle : santé, prévention, bien-être, expression des émotions.
- ⇒ Quel lien avec le milieu ordinaire ? Quel intérêt ? Quels bénéfices : l'idée de réseau, du développement des soft skills.
- ⇒ Les différentes étapes pour aller vers des activités culturelles et sportives : la motivation, les renseignements, la compréhension de l'environnement et de ses règles, sa capacité à participer, ses propres freins, la rencontre, la découverte, les nouveaux apprentissages...

Jour 2

- ⇒ Les plateformes pour le parasport, le handiguide.
- ⇒ Repérage des tarifs des activités culturelles et sportives.
- ⇒ Les différentes possibilités de paiement (en plusieurs fois, par chèques vacances...)
- ⇒ Les tarifs préférentiels sur justificatif (groupe, situation de handicap, âge, horaires, visites virtuelles...)
- ⇒ Repérage des événements gratuits et la gratuité de musées et monuments.
- ⇒ Les différentes aides financières accessibles.
- ⇒ Les dispositifs techniques d'accessibilité.
- ⇒ Quelles activités je souhaite choisir ? Est-ce réalisable : Durée ? Distance ? Tarif ? Fréquence ? Mobilité ? Equipement ? Période d'essai ? Accompagné ou non ? Modalités d'inscription...